



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril 2015, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-sept avril 2015, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Jean-Michel CALVI, Claude GOY, Christiane FONT, Franck GUILLON, Marie Christine PONCET, Karine FONT, David BROSE, Régis GUINAND, Geneviève FAYOLLE, Marie-Andrée COUTURIER, Christine DENIS, Jérôme GUBIEN, Lionel MILETIC, Anne Sophie BOUTEILLE (arrivée 20h30)

Absents : Guy RAGEY, Franck ESSERTEL, Anne DITCHFIELD

Excusés : Guy RAGEY, Franck ESSERTEL, Anne DITCHFIELD

Pouvoirs : Anne DITCHFIELD à Marie Andrée COUTURIER, Guy RAGEY à Jérôme GUBIEN, Franck ESSERTEL à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 23 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations

⇒ **N° 2015-16 : Modification des compétences et statuts de la Communauté de Communes « Les Hauts du Lyonnais »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes « Les Hauts du Lyonnais ». En effet, le Conseil communautaire dans sa séance du 18/03/2015 a approuvé le principe de la mise en place d'un transport à la demande à vocation sociale dans le cadre d'une convention de délégation de compétence passée avec le Département du Rhône sur le fondement des dispositions de l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, la Communauté de Communes exercerait, au nom et pour le compte du Département du Rhône, cette compétence et aurait ainsi, sous les conditions prévues dans la convention à intervenir, une prise directe dans la gestion de ce service (définition du service et mise en œuvre via des marchés publics). La mise en œuvre de ce projet induit une modification statutaire afin que la communauté de communes soit compétente pour signer cette convention. Cette modification serait la suivante : « La Communauté de communes est autorisée à exercer, par convention et après délégation, la compétence du département en matière de transport à la demande ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes « Les hauts du Lyonnais » en rajoutant un article 4 bis : « La Communauté de Communes est autorisée à exercer, par convention et après délégation, la compétence du département en matière de transport à la demande ».

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2015-17 : Vente terrain ZA Bel Air – Parcelle C1288**

Monsieur David Brosse ne prend pas part au débat et au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire expose qu'un acquéreur est intéressé par l'achat d'un terrain sur la zone artisanale de Bel Air. Il s'agit de la « SCI MDB » qui souhaite acheter la parcelle C1288 d'une superficie de 1 831 m².

Le Conseil Municipal, en séance du 22 mai 2014, avait délibéré sur le prix des terrains de la ZA, les fixant à 25 € hors taxes le mètre carré.

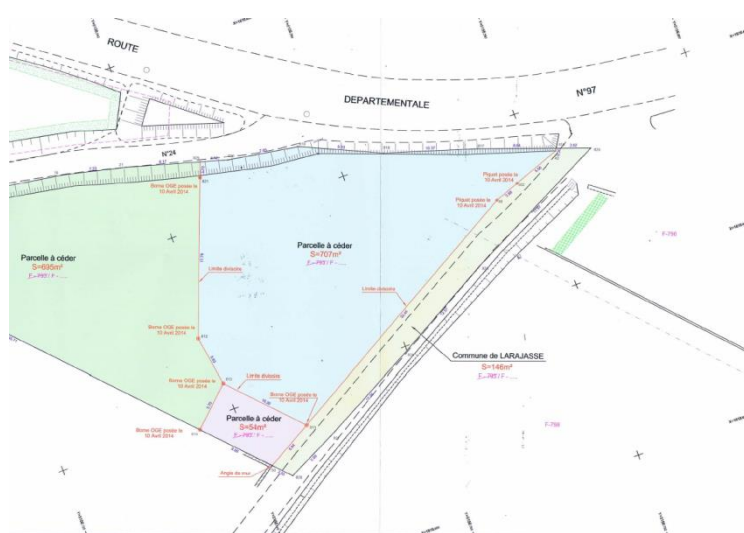
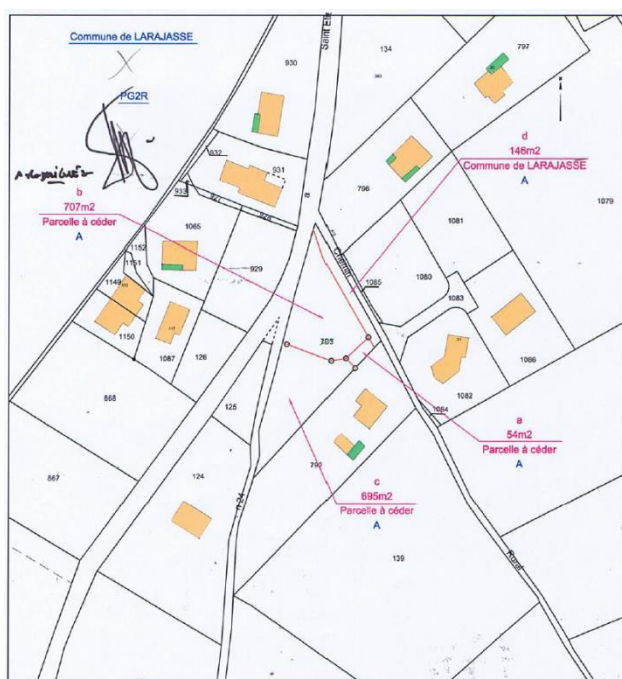
La « SCI MDB » souhaite ainsi acheter ce terrain au prix de 45 775 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à vendre la parcelle C1288, d'une superficie de 1 831 m², au prix de 45 775€ HT, à la « SCI MDB ».

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2015-18 : Achat Terrain – Les Martinières – Parcelle F793**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acheter un terrain situé aux Martinières. Il s'agit d'une partie de la parcelle F793, de 146 m², appartenant à la société PG2R. Ceci correspond à la partie « d » de la parcelle. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan cadastral et le plan de division.



Cette parcelle longe une voirie communale. La voirie a été recouverte d'un enrobée. Cet enrobée a également été déposé sur une bande de terrain comprise dans la parcelle F793. Il convient ainsi de régulariser la situation en acquérant la partie enrobée de la parcelle F793, soit 146 m².

Monsieur le Maire propose ainsi d'acheter une partie de la parcelle F793 (partie « d »), d'une surface de 146 m², au prix de 5€/m² HT, soit un prix total de 730 € HT

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-19 : Mise à disposition de Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique auprès de la Commune de Larajasse**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique auprès de la Commune de Larajasse.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Villemagne est embauchée par la mairie d'Aveize en tant qu'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe. Madame Villemagne peut être mise à disposition de la commune de Larajasse en vue d'exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine à la bibliothèque municipale de Larajasse : suivi de la politique documentaire, gestion des collections, développement des publics.

Mme Villemagne sera mise à disposition de la Commune de Larajasse à compter du 1^{er} mai 2015, pour 5 heures hebdomadaires, pour une durée de trois ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention à passer avec la Mairie d'Aveize pour la mise à disposition de Mme Villemagne Véronique auprès de la Commune de Larajasse
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-20 : Approbation contrats SYDER**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur » au SYDER, par délibération n°2013-005 du 21 février 2013.

Le SYDER a construit une chaufferie bois sur la commune de Larajasse, afin de raccorder divers bâtiments, publics et privés.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des contrats d'abonnement au réseau public de distribution de chaleur de la commune. Il convient de raccorder les bâtiments publics suivants : Maison du Parc, Villa Mary, Mairie, Bâtiment Logements et Commerces, Ecole Publique, Soleil Couchant et Salle Ste Anne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats d'abonnement liant la Commune de Larajasse au SYDER

Adopté comme suit :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 8

⇒ **N° 2015-21 : Attribution subvention association « Croq'Livres »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Croq'Livres ».

Monsieur Régis GUINAND lit le courrier de demande de subvention de l'association « Croq'Livres ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « Croq'Livres »

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2015-22 : Fixation du forfait par élève pour les fournitures scolaires de l'école publique**

Monsieur le Maire rappelle que la commune attribue chaque année un budget à l'école publique pour l'achat des fournitures scolaires, basé sur un montant de 42,50€ par élève.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a versé en 2014 un « crédit direction » pour l'achat de ses fournitures propres d'un montant de 150 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'école publique un budget « fournitures scolaires » de 42,50 € par élève ainsi qu'un crédit direction de 150 € pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-23 : Approbation modification PLU**

Monsieur David Brosse ne prend pas part au débat et au vote pour cette délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, conformément à l'article L.123-13-1 du Code de l'urbanisme, il a engagé la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé de la commune de Larajasse pour modifier le règlement de la zone AUi afin de permettre aux artisans candidats à l'installation sur la ZA d'intégrer une habitation aux bâtiments d'activité économique.

Le dossier de projet de modification du PLU a été notifié le 23 Octobre 2014 aux personnes publiques associées visées à l'article L.123-13-1 du Code de l'urbanisme, à savoir : Préfecture du Rhône, Région Rhône Alpes, Syndicat du SCOT des Monts du Lyonnais, Chambre des Métiers, Chambre du Commerce et d'Industrie de Lyon, Département du Rhône, Chambre d'Agriculture, Communauté de Commune « Les Hauts du Lyonnais ».

Le dossier a été soumis à enquête publique du 23 février 2015 au 25 mars 2015 inclus.

A l'issue de cette enquête, Mme Edith LEPINE, commissaire enquêteur, désigné par l'ordonnance en date du 21 Novembre 2014 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de LYON, a remis un rapport dont il ressort que le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

En fonction des observations ainsi formulées par le commissaire enquêteur, les modifications suivantes ont été apportées au dossier initial : «les constructions à usage d'habitation, sous réserve qu'elles soient compatibles avec l'activité exercée, liées aux activités artisanales ou commerciales et qu'elles soient entièrement liées et intégrées aux bâtiments à usage d'activités. Leur emprise au sol et leur surface de plancher devront chacune être au plus égale à la moitié de la surface au sol destinée aux locaux d'activité. »

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la modification du PLU comme proposée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

3) Questions diverses

Commission finances

- Point sur le réalisé/budgétisé
- Point sur le projet de développement du Salon de Coiffure. Si les Coiffeuse veulent mettre en place leur projet initial de développement de leur salon, la Commune devra engager environ 10 000 € de travaux, somme qui sera récupérée sur une partie du loyer. Le Conseil Municipal décide que la Commune prendra en charge les travaux, mais, en contrepartie, les coiffeuses devront s'engager à conserver leur salon selon le bail actuel pendant au moins 5 ans.

Commission JSRA

- Souhait de mettre en place une "politique" claire et objective pour l'attribution des subventions aux associations, dès 2016. L'un des critères principaux qui sera pris en compte sera l'intérêt général. Pour 2015, les demandes seront gérées au mieux, au fur et à mesure de leur arrivée en mairie. Toutes les propositions de la commission devront être validées en conseil municipal.
- La commission recensera les avantages dont jouissent actuellement nos associations communales (mise à disposition de locaux et installations, prises en charge financières diverses.....).
- La commission a établi une fiche de renseignements qu'elle fera compléter à toutes les associations. Cette fiche synthétise les principales informations dont la commune a besoin pour chaque association.
- La commission proposera au conseil en fin d'année quelques réajustements sur les tarifs de location des salles pour 2016.

- Les modalités de location (établissement des contrats, envoi des courriers, suivi des locations.....) seront gérées par la commission
- Proposition du Twirling d'installer un nouveau placard de rangement, plus adapté et moins encombrant que les armoires actuelles. Proposition à l'étude, emplacement à définir.

Commission Urbanisme

- Préparation de la réunion publique sur la centralité qui aura lieu le vendredi 12 juin 2015, à 20h. La commission animera la soirée :
 - Mot d'accueil du Maire
 - Présentation du programme de la soirée
 - Présentation de la commission urbanisme
 - Exposition et débat du projet de maison avec l'architecte et le promoteur
 - Exposition de la problématique de l'aménagement de la place des platanes
 - Pot amical
- Déclassement de chemins : l'estimation des frais à engager par chacun des demandeurs est faite. Attente de l'accord des futurs acquéreurs pour engager l'enquête publique avec signature de conventions avec demandeurs.

Commission Economie

- Marché des artisans/commerçants : le 11 octobre 2015 au Pôle d'Animation. Trois espaces : création, terroir, arts et métiers. L'espace arts et métier concerne les artisans/commerçants de Larajasse. Ils seront une quinzaine à exposer et à proposer une animation liée à leur activité (ateliers mosaïque, maçonnerie, béton désactivé, coiffure, yoga du rire... ; fontaine de chocolat ; promenade poney + atelier brossage...).
- Il y aura trois tirages de tombola dans la journée avec trois paniers garnis par les artisans/commerçants à gagner
- Animation sono toute la journée.
- Restauration : café des gones.
- Boissons : chocolatier et bars de la commune
- Programme de la journée
 - 8 H : petit déjeuner traditionnel avec chocolat, café, thé + viennoiseries ou Tête de veau
 - 9 H : ouverture du marché au public
 - 12 H : apéritif musical et repas
 - 17 H fermeture du marché

Commission Culture

- Fête de la musique : samedi 20 juin 2015 au centre bourg de Larajasse.
 - Pique-nique partagé. Service boisson assuré par café des gones. Service gourmandises assuré par chocolatier (barbe à papa) et boulanger.
- Jumelage
 - Trois villages retenus (1 en Tchéquie, 2 en Grèce). Recherche d'informations supplémentaires et prise de contact.
- Journée du patrimoine le 20 septembre 2015
 - La chapelle de la Providence n'étant pas encore disponible, la journée du patrimoine se fera à l'Aubépin autour de la guerre de 1914 – 1918 et de la statue de Jeanne d'Arc.
 - Plusieurs parties :
 - La vie quotidienne en 1914 : forgeron, cordonnier, hôtel des Monts du Lyonnais, calèche du Nézel à l'Aubépin, vaches autour de la fontaine...
 - Mobilisation : garde champêtre, réactions diverses, départ des hommes
 - Rôle des femmes, des enfants, des hommes âgés pour faire tourner les « boutiques », lettres de poilus, envoi de colis et lettres
 - Protection de ceux qui sont au front avec l'élévation de la statue de Jeanne d'Arc. Appel à dons et installation de la statue
 - Fin de la guerre en 1918. Au monument au mort, scène avec personnes de la famille des disparus : souvenirs évoqués, lettres, objets...
 - Chansons de la période de la guerre de 1914 – 1918 : spectacle à la salle.

Commission environnement

- Nettoyage de la nature : très peu de participants cette année, ce qui est dommageable pour la commune
- La plantation des fleurs se fera le 29 mai 2015 à 17h. Appel aux bénévoles.

Commission Ecole

- Porte ouverte décalée au 30 mai 2015. Le chantier des sols n'est pas terminé donc installation décalée des tableaux, du serveur et du mobilier.
- Cantine : suite à des problèmes de dysfonctionnements (inscriptions, règlements...) nous avons fait parvenir un courrier à l'ensemble des parents rappelant le règlement de la cantine scolaire signé en début d'année.
- Nous organiserons une rencontre avec les parents des 2 écoles début juin pour discuter de l'organisation de la cantine et la garderie l'année prochaine.
- Temps d'activités périscolaires : la fréquentation ne baisse pas. Une personne supplémentaire par jour certainement à prévoir l'année prochaine.

Informations diverses

- Demande du Bar des Gones de faire une terrasse le long de la haie de la Mairie d'une surface de 20m². Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la majorité, mais des conditions sont à définir.
- Des panneaux seront installés à l'entrée des trois villages pour informer qu'ils ne seront plus éclairés la nuit
- Un poteau d'incendie situé à la Bellardière ne fonctionne plus depuis plus de 5 ans. Etant donné son débit (7 mètres cube par heure, au lieu de 60 mètres cube par heure pendant deux heures), ce poteau sera enlevé.
- Il est impératif que les habitations classées « travaux obligatoires », « point noir » par le SPANC se mettent aux normes concernant leur système d'assainissement non collectif. Le coût moyen de cette mise aux normes est compris entre 8 000 et 10 000 €. Les subventions s'élèvent en moyenne à 50%. Ceci est une obligation légale
- Comices des 4 Cantons :
 - Appel à bénévoles pour servir le repas du soir le samedi 04 juillet à Pomeys.
 - Appel à figurants pour défilé sur le char, dimanche 05 juillet
- Kermesse de Larajasse : dimanche 9 août 2015. Demande d'utiliser la cour, le préau et la cantine de l'école.
- Question du redécoupage des bureaux de vote selon une nouvelle logique géographique ou selon un ordre alphabétique. Selon le code électoral, il est impossible de réorganiser les bureaux de vote par ordre alphabétique. De plus, le découpage doit être géographiquement logique.

Fin de la séance 00h00

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 21 mai 2015, à 20h, en Mairie